

CQP ALS VAE

Guide des candidats

"Obtenir le CQP ALS par la voie de la VAE"



Vous souhaitez obtenir le CQP animateur loisir sportif par la validation des acquis de l'expérience ?

Ce guide va vous permettre de vous :

- INFORMER SUR LE CQP ALS ET SON ACCES PAR LA VAE pour s'assurer que ce CQP ALS répond bien à votre projet professionnel et que vous répondez aux conditions d'accès à la VAE
- COMPRENDRE LES ETAPES DE LA VAE par lesquelles vous allez passer si vous décidez de vous y engager
- AIDER DANS LA PREPARATION DE LA DEMANDE DE RECEVABILITE (*Livret 1 de la VAE*), étape indispensable pour que l'OC Sport (*l'organisme porteur du CQP ALS*) puisse vérifier votre éligibilité au dispositif de la VAE
- VOUS FOURNIR LES DOCUMENTS nécessaires au montage de votre dossier (cf. Annexes)
- VOUS AIDER DANS LA REDACTION DE VOTRE DOSSIER D'EXPERIENCE (livret 2)

SOMMAIRE

- Le CQP animateur de loisir sportif
- La démarche d'obtention du CQP ALS en VAE
- Les étapes de la procédure VAE
- Constituer son livret 1 (dossier de recevabilité)
- Rédiger son livret 2 (dossier d'expérience)
- Référentiel du CQP ALS
- Contacts

1. Le CQP Animateur Loisir Sportif (CQP ALS)

L'animateur loisir sportif a vocation à **faire découvrir et à accompagner** les pratiquants dans la **découverte, l'initiation** et la **poursuite** de leur activité tout en veillant à leur **sécurité** et à celle des tiers.

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique,
- Transmettre une technicité minimum indispensable à une mise en activité des pratiquants en sécurité et en adéquation avec le niveau du public visé,
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

Il **conçoit de manière autonome** des cycles de séances, **anime et encadre les séances** d'activités physiques et sportives dont il a la charge, en recherchant, le cas échéant, la progression des participants, et intervient dans **l'organisation et la promotion** des activités qui lui sont confiées.

Le CQP ALS est composé de 3 blocs de compétences.

- Bloc de compétences 1 : Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif.

Le bloc de compétences 1 est à choisir parmi 3 options.

- Bloc de compétences 2 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
- Bloc de compétences 3 : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Pour obtenir le CQP, il faut que **les trois blocs de compétences qui le composent soient validés**.

Le CQP ALS (plus précisément le Bloc 1 se décline dans 3 options. L'animateur de loisirs sportif est polyvalent : il est compétent dans plusieurs activités de l'option.

	Jeux sportifs et jeux d'opposition (JSJO)	Activités gymniques d'entretien et d'expression (AGEE)	Activités de randonnée de proximité et d'orientation (ARPO)
Familles d'activités	- Arts et éducation par les activités physiques d'opposition - Jeux de raquette - Jeux de ballons, petits et grands terrains	- Techniques cardio - Renforcement musculaire - Techniques douces - Activités d'expression	- Vélo loisir - Randonnée pédestre avec ou sans matériel - Roller - Orientation

L'obtention de tout ou partie du CQP ALS peut se faire soit par la formation, soit par la VAE. A l'issue de la VAE un, deux ou trois blocs de compétences peuvent être obtenus. A l'inverse, il est possible de déposer un dossier de VAE sur un seul des blocs de compétences.

2. La démarche d'obtention du CQP dans la cadre de la VAE

a) Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ?

La VAE est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle.

La VAE est définie dans la loi 2022-1598 du 21 décembre 2022 : « **Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification enregistrés dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles...** »

Deux éléments importants sont à considérer :

- La VAE est une **voie d'accès à la certification comme une autre** qui permet d'acquérir tout ou partie d'une certification professionnelle (Diplôme, Titre, Certificat de Qualification Professionnelle).
- Le demandeur a acquis des compétences qu'il souhaite valider pour obtenir une certification. La démarche qu'il devra entreprendre vise à **prouver ses compétences acquises** et **non à justifier de stages de formation** antérieurs auxquels il a participé.

b) Est-ce que je remplis les conditions nécessaires pour faire une VAE ?

Pour que votre demande de Validation des Acquis de l'Expérience soit recevable (livret1), vous devez :

- Justifier d'**expériences** dans le métier d'Animateur de Loisir Sportif¹.

En plus de ces conditions, le candidat VAE doit répondre **aux prérequis d'accès au CQP ALS** :

- Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (au moment du dépôt du dossier d'expérience - livret 2)
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'animation

Attention, vous devez aussi présenter, dans le livret 2, des expériences d'animation :

- Dans à minima 2 activités différentes appartenant à des familles d'activités différentes de l'option du CQP choisie (AGEE, ARPO, JSJO).

Exemple 1 : dans l'option AGEE, je décris mes expériences dans l'animation de Pilates (Famille : renforcement musculaire) et en expression corporelle (Famille : activités d'expression).

Exemple 2 : dans l'option JSJO, je décris mes expériences en basket (Famille : Jeux de ballon) et en lutte (Famille : Arts et éducation par les activités physiques d'opposition)

3. Les étapes de la procédure VAE

Les [organismes habilités par l'OC Sport](#) pour le CQP ALS organisent de manière régulière des séances d'information individuelles ou collectives sur la Validation des Acquis de l'Expérience. N'hésitez pas à faire appel à eux avant de vous engager dans la voie de VAE.

Pour solliciter l'obtention du CQP ALS par la voie de la VAE, vous devrez suivre les étapes suivantes :

1 - CONSTITUER SON LIVRET 1 (dossier de recevabilité VAE)

Avec son architecte accompagnateur de parcours (AAP), lors de l'entretien de faisabilité, le candidat remplit le livret 1 du dossier de VAE. Il sert à **vous identifier** et à **enregistrer votre demande**. Vous y présentez votre parcours de formation, votre expérience professionnelle et expliquerez la motivation de votre demande.

Vous signez le document et l'AAP le dépose sur la plateforme. Le livret est transmis à l'OC sport.

Cette étape est uniquement administrative. Elle permet de vérifier votre recevabilité au dispositif : votre candidature répond-elle aux critères de recevabilité VAE en termes de nature et de durée d'expérience et aux prérequis du CQP ALS. A ce stade, vos compétences ne sont pas évaluées.



Sous 15 jours, vous recevrez la **réponse de l'OC Sport**. Si votre demande est recevable, vous pouvez vous lancer dans la rédaction du livret 2. Si votre demande n'est pas recevable, vous pourrez déposer à nouveau une demande dès que vous rassemblez les conditions nécessaires en termes de durée et de nature d'expérience. Attention, une seule demande par année civile et par option peut être effectuée.

2 - REDIGER SON LIVRET 2 (dossier d'expérience)

Le livret 2 a pour objectif de vous permettre de présenter et d'analyser votre expérience de manière détaillée en lien avec le métier d'Animateur de Loisir Sportif (cf. référentiel du CQP ALS) afin de montrer au jury vos compétences. Le dossier est à remettre à un des organismes habilités par l'OC Sport.

A cette étape, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous faire accompagner par un organisme. Cette aide méthodologique vous permettra d'acquérir une méthode de travail pour identifier vos pratiques, les décrire et les analyser en détail, par oral puis par écrit.

¹ Cette expérience peut correspondre à une activité professionnelle salariée ou non, une activité de bénévolat ou de volontariat et doit être en lien direct avec le métier et la certification demandée.

3 - PARTICIPER A UN ENTRETIEN D'EVALUATION

Le candidat VAE est convoqué à un entretien d'évaluation d'une durée de 20 à 60 min avec une commission VAE (composé de 2 évaluateurs). Sa mission est d'évaluer les compétences acquises par rapport au référentiel du CQP ALS, par le candidat au travers de la lecture du dossier VAE et de l'entretien. L'avis de la commission est transmis au jury plénier (OC Sport) pour la validation finale.



Décision du jury plénier

Le jury plénier peut décider de vous délivrer l'intégralité du CQP ALS, de ne vous délivrer aucun bloc de compétences ou de prononcer une validation partielle.

En cas de validation partielle, vous conserverez les blocs de compétences acquis sans limitation de durée. En revanche, la finalisation de votre parcours en vue de l'obtention du CQP ALS devra se faire dans la limite de la période d'enregistrement en cours du CQP ALS au RNCP.

NB : l'ensemble des décrets n'étant pas paru lors de la rédaction de ce guide, les informations qui concernent le livret 1 sont susceptibles de modification. Les modalités seront précisées lors de l'entretien de faisabilité (voir ci-dessous)

4. Constituer son livret 1 (dossier de recevabilité) lors de l'entretien de faisabilité

a) Le dossier de recevabilité (livret 1)

Avant de monter votre dossier de recevabilité, vous devez vérifier que vous répondez bien aux conditions de la VAE et aux prérequis du CQP ALS. Ensuite vous pouvez vous lancer dans le montage de votre dossier de recevabilité (livret 1).

Le dossier de recevabilité se compose des documents complétés :

- Livret 1 (Simple feuille d'identité et motivation)
- Copie recto-verso d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat en cours de validité.
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'animation des activités physiques et sportives dans l'option concernée, de moins de 1 an (*à présenter au moment du dépôt de votre dossier d'expérience - livret 2*)
- Copie du certificat PSC1 (ex. AFPS) ou **équivalent** (*à présenter au moment du dépôt de votre dossier d'expérience - Livret 2*)

Les pièces justificatives non lisibles (copies, scans de mauvaise qualité) ne sont pas recevables et entraîneront le rejet du dossier.

b) Les expériences recevables

Les expériences comptabilisées peuvent être acquises :

- Dans le cadre d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, mais également
- Dans le cadre de mise en situation en milieu professionnel liée à une formation (stage, alternance...). Attention dans ce dernier cas, la durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées dans le cadre d'une formation.

Les expériences doivent être en lien direct avec le métier visée. Ainsi, en plus des heures d'animation (face à face pédagogique), elles peuvent valoriser également

- du temps de préparation de séance (Bloc de compétences 1 du CQP ALS),
- du temps d'engagement dans la structure dans des actions de promotion et de communication (Bloc 2),
- de la conduite de son parcours professionnel (Bloc 3).

5. Rédiger son livret 2 (dossier d'expérience)

a) Le dossier d'expérience

Ce dossier a pour objectif de vous permettre de **présenter votre expérience** en vue de **l'obtention du CQP ALS** par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience. Nous vous conseillons d'attendre d'avoir reçu votre attestation de recevabilité suite au dépôt de votre livret 1.

Il s'agit pour vous de **mettre en valeur vos compétences** dans les domaines en lien avec le contenu du CQP :

- préparation et animation de séances de loisir sportif,
- organisation, information et communication autour des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
- conduite de votre parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives.

Le jury cherche à trouver dans votre dossier des indicateurs qui montrent que vous avez les compétences de l'Animateur de Loisir Sportif (cf. Référentiel du CQP). Vous devez sélectionner et décrire de manière précise plusieurs expériences significatives du métier :

- dans les 3 blocs de compétences et

- dans au moins 2 activités différentes d'animation appartenant à 2 familles d'activités différentes (cf. tableau en partie 1) pour 2 publics différents

Au-delà de la simple description des situations, vous devez faire émerger les **compétences** que vous avez mises en œuvre, votre **savoir-faire**, la manière dont vous avez **procédé** en situation.

Votre dossier doit se présenter de la manière suivante :

- Page 1 de ce livret 2 complétée,
- Votre description d'expérience organisée en 3 parties : 1 par bloc de compétence
- Vos annexes avec un sommaire de présentation

Il n'y a pas de minimum, ni de maximum dans la taille de votre dossier. Veillez à soigner la présentation afin de faciliter la lecture et à bien séparer les 3 parties.

Pour vous aider dans vos descriptions d'expérience et comprendre les attendus (Cf. référentiel du CQP ALS en partie 3), vous trouverez ci-dessous un mini-guide par bloc de compétences.

Au niveau de la forme, vous vous conseillons de :

- Utiliser la **1ère personne du singulier**.
- Insister sur **ce que vous avez réalisé vous-même**, sur votre implication personnelle.
- Apporter des **exemples précis et détaillés** d'actions que vous avez réalisées.
- Utiliser plutôt le **temps présent** pour la rédaction (« je réalise » plutôt que « j'ai réalisé »).
- Joindre des documents en lien direct avec la pratique décrite, soit parce que vous les avez conçus, soit parce que vous avez contribué pleinement à leur réalisation (fiche séance, support d'information, réalisation personnelle, etc.). Ces documents sont présentés dans vos expériences.

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Il s'agit de mieux comprendre votre expérience. N'hésitez pas à vous exprimer !

b) Décrire son expérience dans le bloc de compétences 1

La partie 1 de votre dossier concerne le bloc de compétences 1 du CQP ALS : **Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif**

Dans cette partie, décrivez et analysez **de manière précise** une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez :

- Préparé un cycle de séances d'animation
- Préparé une séance d'animation
- Animé une séance d'animation
- Évalué une séance et un cycle d'animation

Dans les expériences, à minima 2 familles d'activités physiques et sportives **de l'option que vous sollicitez** doivent apparaître (cf. tableau des familles d'activité partie 1) pour 2 publics différents

Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez :

- Repéré les **caractéristiques de vos pratiquants** (les attentes, les besoins, le niveau de pratique, les motivations), y compris leurs besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes souffrant de pathologies, de blessures, ...)
- Repéré les **ressources nécessaires** à la réalisation du cycle et des séances d'animation au sein de la structure (ressources humaines, matérielles, ...)
- Pris en compte les **objectifs / le projet de la structure**, les **caractéristiques des participants** et les **objectifs de progression** et de sécurité pour **concevoir des cycles de séances**,
- **Préparé le déroulé** de vos séances, choisi des situations pédagogiques et des techniques cohérentes et adaptées,
- **Assuré la sécurité** des pratiquants et des tiers, tant en phase de conception qu'en phase d'animation,
- Installé et préparé le **matériel** nécessaire à vos séances,
- **Accueilli** les participants et **animé** vos séances,
- **Réalisé le bilan** de vos séances et de vos cycles et **réajusté** vos séances et vos cycles.

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des **exemples de fiches séances** ou de **cycles de séances** que vous avez élaborés, des **photos prises pendant vos animations**, des **fiches bilans**, ...

c) Décrire son expérience dans le bloc de compétences 2

La partie 2 de votre dossier concerne le bloc de compétences 2 du CQP ALS : **Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif**

Dans cette partie, décrivez et analysez **de manière précise** une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez :

- Organisé vos activités d'animation et d'encadrement d'APS,
- Informé et promu les activités d'animation et d'encadrement physique et sportif auprès du public concerné,
- Communiqué et travaillé en équipe au sein de votre structure.

Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez :

- Informé les publics sur le fonctionnement de la structure, des règles de vie et consignes à respecter,
- Promu et impliqué le public dans les activités proposées, les événements organisés par la structure,
- Utilisé les outils numériques pour communiquer auprès des publics accueillis (réseaux sociaux, mails, ...),
- Planifié vos activités au sein de la structure (par exemple réalisation des réservations, définition des horaires, ...),
- Vérifié la disponibilité et l'état du matériel en tenant en compte des règles de sécurité en vigueur,
- Identifié la réglementation ayant un impact sur l'organisation de vos activités,
- Communiqué dans le cadre de vos activités avec les membres de l'équipe de salariés et de bénévoles, les intervenants extérieurs, les partenaires, les autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...
- Rendu compte de vos activités auprès des responsables de la structure, ...

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des **exemples de documents que vous avez élaborés**, de **mails** que vous avez rédigés, des **captures d'écran** de vos publications, ...

d) Décrire son expérience dans le bloc de compétences 3

La partie 3 de votre dossier concerne le bloc de compétences 3 du CQP ALS : **Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives**

Dans cette partie, décrivez et analysez **de manière précise** une ou plusieurs expérience(s) vécue(s) où vous avez **conduit votre parcours professionnel** dans différents domaines (en fonction de votre parcours) au travers de :

- La recherche d'emploi et/ou d'activités à animer (accès à l'emploi, contractualisation...)
- La programmation d'actions de formation et de professionnalisation

Expliquez également la manière dont vous envisagez, par la suite, de procéder pour **rechercher un emploi et / ou des activités à animer** dans le domaine des activités physiques et sportives et dont vous souhaiteriez contractualiser vos interventions.



Dans votre description, soyez vigilant(e) à montrer comment vous avez ou comment vous envisagez de :

- Repérer les opportunités d'emploi sportif sur votre territoire en mobilisant différentes sources
- Contractualiser vos heures d'animation
- Prendre en compte les réglementations en vigueur dans le domaine sportif (réglementation en matière d'encadrement des activités physiques et sportives)
- Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer les actions de formation et de professionnalisation qui vous semblaient nécessaires

N'hésitez pas à annexer à votre dossier des exemples de conventions ou contrats passés avec des structures sportives, des programmes relatifs à des actions de formation que vous avez suivies, ...

6. Etapes d'évaluation

Le candidat fournira son dossier d'expérience (Livret 2) en PDF, par mail, au moins un mois avant la période choisie du jury d'évaluation (définie dans le calendrier d'accompagnement). Le jury d'évaluation devra avoir pris connaissance du dossier auparavant.

L'entretien devra s'articuler entre une présentation du dossier suivi par des questions-réponses du jury. L'entretien devra durer entre 20 minutes et une heure maximum. Le jury d'évaluation (constitué de deux personnes) formulera un avis circonstancié sur le dossier présenté, en s'appuyant sur les référentiels existants pour évaluer les compétences du candidat.

L'avis sera porté à la connaissance du jury plénier de certification de la Branche du Sport, qui validera l'acquisition des blocs de compétences permettant d'attester de l'obtention totale ou partielle du CQP.

Dans le cas d'une acquisition partielle, les blocs de compétences sont acquis par le (la) candidat(e) sans limitation de durée. Les blocs acquis doivent figurer dans l'attestation délivrée par le certificateur

En cas de non-validation ou de validation partielle, vous pouvez solliciter l'organisme de formation pour la suite de votre parcours.

7. Référentiel du CQP animateur de loisir sportif

Le référentiel du CQP synthétise l'ensemble des activités (A.) et des compétences (C.) attendues chez un animateur de loisir sportif. Ce sont ces compétences qui seront évaluées dans le cadre de votre VAE. C'est un outil à lire et à étudier attentivement quand vous vous engagez dans une VAE.

Bloc de compétences 1 : Préparation et animation de cycles de séances² de loisir sportif dans l'option

A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des participants

² Un cycle de séances est un ensemble continu ou discontinu de séances articulées entre elles dans le temps et organisées autour d'une ou plusieurs activités en vue de favoriser la progression des participants, le cas échéant

- C.1.1.1 - Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances en s'appuyant sur un outil adapté
- C.1.1.2 - Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants au cycle de séances en utilisant un ou plusieurs outils d'évaluation

A.1.2 - Repérage des objectifs et des ressources de la structure

- C.1.2.1 - Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances en tenant compte des ressources des contraintes de la structure
- C.1.2.2 - Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés

A.1.3 - Élaboration d'un cycle de séances de loisir sportif dans le domaine des jeux sportifs et jeux d'opposition OU des activités gymniques d'entretien et d'expression OU des activités de randonnée de proximité et d'orientation

- C.1.3.1 - Élaborer le cycle de séances en veillant à assurer la progression des participants
- C.1.3.2 - Définir une grille de séance et des situations pédagogiques cohérent(s) pour chaque séance en tenant compte des participants, du temps et du lieu disponibles (ARPO : et de l'environnement de la séance)
- C.1.3.3 - Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique des publics et la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité
- C.1.3.4 - Organiser l'évaluation du cycle de séances en vue de proposer des modifications ou ajustements

A.1.4 - Installation et préparation du matériel nécessaire à la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition OU des activités gymniques d'entretien et d'expression OU des activités de randonnée de proximité et d'orientation

- C.1.4.1 - Installer ou préparer le matériel nécessaire à la séance dans le respect des exigences de l'activité

A.1.5 - Accueil des participants à une séance de jeux sportifs et jeux d'opposition OU des activités gymniques d'entretien et d'expression OU des activités de randonnée de proximité et d'orientation

- C.1.5.1 - Informer les participants des objectifs et du déroulement de la séance en veillant à adapter son discours à leur niveau
- C.1.5.2 - Repérer les participants présentant des besoins spécifiques (handicap, maladie, blessure, ...) en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance sans risque

A.1.6 - Animation de la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition OU des activités gymniques d'entretien et d'expression OU des activités de randonnée de proximité et d'orientation

- C.1.6.1 - Communiquer avec les participants tout au long d'une séance de jeux sportifs et jeux d'opposition OU d'activités gymniques d'entretien et d'expression OU d'activités de randonnée de proximité et d'orientation en tenant compte de leurs retours (ARPO : et de leurs besoins)
- C.1.6.2 - Utiliser les gestes, mouvements et techniques spécifiques aux jeux sportifs et jeux d'opposition OU aux activités gymniques d'entretien et d'expression OU aux activités de randonnée de proximité et d'orientation en vue de répondre aux objectifs de la séance
- C.1.6.3 - Accompagner les participants tout au long de la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition OU d'activités gymniques d'entretien et d'expression OU d'activités de randonnée de proximité et d'orientation en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie
- C.1.6.4 - Adapter son animation à différents types de publics et de jeux sportifs et jeux d'opposition OU de publics, d'objectifs et d'activités gymniques d'entretien et d'expression OU d'activités de randonnée de proximité et d'orientation, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération

A.1.7 - Mise en sécurité des pratiquants et des tiers

- C.1.7.1 - Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance en veillant à leur bonne compréhension
- C.1.7.2 - Mettre en œuvre les règles de sécurité en veillant à leur respect tout au long de la séance

A.1.8 - Bilan de la séance de jeux sportifs et jeux d'opposition OU d'activités gymniques d'entretien et d'expression OU d'activités de randonnée de proximité et d'orientation

- C.1.8.1 - Analyser le déroulement de la séance en tenant compte des objectifs fixés
- C.1.8.2 - Formuler des propositions de modification ou d'ajustement

Bloc de compétences 2 : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

A.2.1 - Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

- C.2.1.1 - Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie à respecter dans le respect des consignes en vigueur
- C.2.1.2 - Promouvoir oralement les activités proposées auprès des publics accueillis (participants, entourage, ...) et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics
- C.2.1.3 - Utiliser les outils digitaux pour communiquer avec les publics accueillis en veillant à véhiculer une image positive de la structure

A.2.2 - Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

C. 2.2.1 - Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant à la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires

C.2.2.2 - Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur

C. 2.2.3 - Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités

A.2.3 - Communication et travail en équipe

C. 2.3.1 - Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés

C. 2.3.2 - Communiquer sur ses activités dans le respect des consignes en vigueur

C.2.3.3 - Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur

Bloc de compétences 3 : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

A.3.1 - Recherche d'emploi et d'activités à animer

C.3.1.1 - Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations

C.3.1.2 - Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport

A.3.2 - Programmation d'actions de formation et de professionnalisation

C.3.2.1 - Vérifier sa capacité à encadrer une activité dans le domaine du sport en tenant compte de la réglementation en vigueur

C.3.2.2 - Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité

7. Contact

Association Nationale Irène POPARD

accueil@irene-popard.com

Rémi LEVY

contact@remilevy.fr

Tél : 06 03 43 44 99



**ré.
mi
c o a c h**